



Actualité 8 novembre 2021

Lancement de la 6^e édition du concours « Découvrons notre Constitution »

La nouvelle édition du concours « *Découvrons notre Constitution* » organisé conjointement par le Conseil constitutionnel et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports vient d'être lancée.

Les établissements du primaire, du collège et du lycée ont jusqu'au 4 février 2022 pour faire connaître leur souhait d'y participer. Toutes les informations pour s'inscrire sont précisées sur le [site Eduscol](#).

Créé en 2016, le concours connaît cette année une évolution avec la création d'une 4^e catégorie de participants. Le règlement 2021-2022 propose ainsi de distinguer, parmi les classes du lycée, celles bénéficiant ou non d'un enseignement en droit.

L'objectif, commun à l'ensemble des élèves, demeure l'apprentissage de la Constitution et des grands principes de la République à travers la réalisation d'un travail collectif en classe. Pour accompagner cette opération, les enseignants ont la possibilité de s'appuyer sur un ensemble de ressources mis au point au printemps dernier par le Conseil constitutionnel en relation avec le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

40 fiches thématiques, comprenant une présentation des notions juridiques correspondantes et une présentation des principales décisions du Conseil constitutionnel dans lesquelles elles apparaissent, sont consultables sur le [site Eduscol](#).

Les lauréats de cette 6^e édition seront récompensés lors d'une cérémonie de remise des prix organisée au Conseil constitutionnel entre le 26 septembre et le 4 octobre 2022, à l'occasion de la « *Fête de la Constitution* ».

Bonne chance à tous !

[Règlement de la session 2021-2022](#)